

# CHARTRE ÉTHIQUE

DE LA

# SFOP

Société Française  
d'Orthodontie Pédiatrique

En tant que membres actifs et titulaires de la Société Française d'Orthodontie Pédiatrique :

Nous définissons comme orthodontie pédiatrique tout acte influençant sur la croissance de la face et les fonctions oro-faciales réalisé sur un enfant de 8 ans ou moins.

Nous considérons que l'orthodontie pédiatrique doit être prise en compte comme un acte médical au sens large, pluridisciplinaire et non pas uniquement comme la recherche d'un résultat occlusal. Nous estimons que son but thérapeutique est de retrouver une croissance eumorphique de la face, et des fonctions qui y sont liées telles que la respiration, la déglutition, la mastication et la phonation.

Cela implique que :

- Nous acceptons que la croissance d'un enfant puisse être modifiée
- Nous adhérons aux théories de Moss sur la forme et la fonction
- Nous ne laissons pas s'aggraver une dysmorphose ou dysfonctionnements diagnostiquée sans proposer un traitement
- Nous acceptons de recevoir les enfants en denture temporaire et nous engageons à donner aux parents une information complète et sincère sur les dysmorphoses et dysfonctions de leur enfant ainsi que les possibilités thérapeutiques associées.

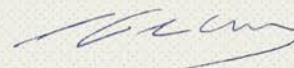
Fait à :

Le :

Nom et signature  
de l'adhérent



Le Président  
Patrice Bergeyron



Le Président d'honneur  
Dr Patrick Fellus